

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET
20001206000022

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
non défini CTE PETITE MONTAGNE

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE D'ARINTHOD

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Compte administratif

BUDGET : Budget ASSAINISSEMENT -060 (2)

ANNEE 2018

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



Bienvenue
sur votre plateforme
BL échanges sécurisés



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : CC PETITE MONTAGNE

Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Documents budgétaires et financiers
Numéro de l'acte:	ACCA2018
Date de la décision:	2019-03-05 00:00:00+01
Objet:	200012060 - CTE PETITE MONTAGNE - CTE PETITE MONTAGNE - CA - 2018
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.1.2
Identifiant unique:	039-200012060-20190305-ACCA2018-BF
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 039-200012060-20190305-ACCA2018-BF-1-1_0.xml	text/xml	1054
nom de original: DOCBUDG-20001206000022-039004-CA-2018-06032019000 000.xml	application/xml	104864
nom de métier: 99_DB-039-200012060-20190305-ACCA2018-BF-1-1_1.xml	application/xml	104864
nom de original: AC Pages signatures CA 2018.pdf	application/pdf	278939
nom de métier: 99_BU-039-200012060-20190305-ACCA2018-BF-1-1_2.pdf	application/pdf	278939

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	6 mars 2019 à 14h49min18s	Dépôt initial
En attente de transmission	6 mars 2019 à 14h50min27s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	6 mars 2019 à 14h51min48s	Transmis au MI
Acquittement reçu	6 mars 2019 à 14h55min21s	Reçu par le MI le 2019-03-06

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN DEPENSE

Collectivité : CTE PETITE MONTAGNE Budget : Budget ASSAINISSEMENT -060 2018

Compte	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
Opération non individualisée			25 000,00 €
1641 - Emprunts en euros	156 530,00 €	156 525,53 €	0,00 €
211 - Terrains	44 000,00 €	7 221,10 €	25 000,00 €
212 - Agencements et aménagements de terrains	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
2156 - Matériel spécifique d'exploitation	55 000,00 €	22 185,83 €	0,00 €
218 - Autres immobilisations corporelles	1 000,00 €	2 250,00 €	0,00 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Opération 51 - Aromas-eaux claires parasites			0,00 €
203 - Frais d'études, de recherche, de développ. et frais d'insertion	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Opération 52 - Saint Julien réseau assainissement 2014			0,00 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Opération 53 - Cornod -Lagune Thoregna			0,00 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	893,00 €	0,00 €	0,00 €
Opération 54 - Cornod-Décanteur Bourg			242 943,00 €
203 - Frais d'études, de recherche, de développ. et frais d'insertion	6 100,00 €	2 628,00 €	3 472,00 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	250 000,00 €	10 528,92 €	239 471,00 €
Opération 57 - Zonage 16 communes Tranche 1			30 000,00 €
203 - Frais d'études, de recherche, de développ. et frais d'insertion	30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €
Opération 59 - Cernon cité EDF			48 223,00 €
203 - Frais d'études, de recherche, de développ. et frais d'insertion	8 000,00 €	0,00 €	8 000,00 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	123 000,00 €	82 776,77 €	40 223,00 €
Opération 60 - Dessia Plans des réseaux			0,00 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Opération 63 - Assainissement MONTFLEUR			19 896,00 €
203 - Frais d'études, de recherche, de développ. et frais d'insertion	14 808,00 €	0,00 €	0,00 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	30 000,00 €	10 104,00 €	19 896,00 €
Opération 64 - Assainissement CHEMILLA			39 393,00 €
203 - Frais d'études, de recherche, de développ. et frais d'insertion	15 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	85 000,00 €	8 711,95 €	24 393,00 €

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN DEPENSE

Collectivité : CTE PETITE MONTAGNE Budget : Budget ASSAINISSEMENT -060 2018

Compte	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Opération 65 - ASSAINISSEMENT AROMAS CEFFIA			277 639,00 €
208 - Autres immobilisations incorporelles	0,00 €	7 870,00 €	0,00 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	285 400,00 €	7 760,43 €	277 639,00 €
238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	8 900,00 €	940,00 €	0,00 €
Opération 66 - AC EPANDAGE BOUES AROMAS			5 000,00 €
203 - Frais d'études, de recherche, de développ. et frais d'insertion	6 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
Opération 67 - RESEAU THOIRETTE 2018			0,00 €
203 - Frais d'études, de recherche, de développ. et frais d'insertion	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Opération 68 - VOSBLES -VALFIN STEP VALFIN			0,00 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses	1 279 631,00 €	319 502,53 €	688 094,00 €

le Président

le 31 décembre 2018



ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN RECETTE

Collectivité : CTE PETITE MONTAGNE

Budget : Budget ASSAINISSEMENT -060

2018

Compte	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
Opération non individualisée			103 170,00 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	219 924,87 €	219 924,87 €	0,00 €
10222 - FCTVA	173 399,13 €	12 079,71 €	0,00 €
131 - Subventions d'équipement	159 410,00 €	49 440,00 €	103 170,00 €
1641 - Emprunts en euros	514 920,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes	1 067 654,00 €	281 444,58 €	103 170,00 €

le Président
le 31 décembre 2018



Communauté de Communes Petite Montagne
39240 ARINTHOD

Séance du 1^{er} février 2018

Envoyé en préfecture le 06/03/2019

Reçu en préfecture le 06/03/2019

Affiché le:



ID : 039-200012060-20190305-AC20190305RAR-BF

Délibéré

Nombre de membres

En exercice 49

Présents : 38 absents : 11

Procuration : 1

Qui ont pris part au vote 38+1

Pour 39 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 23/01/2018

Domaine : gestion du patrimoine

L'an deux mil dix-huit le premier février à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean -Louis DELORME

PRESENTS : Jean-Charles GROSDIDIER, Marie-Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Françoise GRAS, Jacques CALLAND, Jean-Louis DELORME, Isabelle BRANCHY, André REYDELLET, Martine DUCLOS, Denis RENAUD, Michel RAFFIN, Bernard RUDE, Micheline REBREYEND-COLIN, Jean-Yves BUCHOT, Jérôme BENOIT, Philippe LAMARD, Gérard CAILLON, Fabien BENACCHIO, Jean-Paul COULON, Michel SOUSSIA, Jean-Claude NEVERS, Rémy BUNOD, Pascal FEAU, Maurice BESSARD Françoise DUBOCAGE, Michel PAIN, Stéphane JACQUEMIN, Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIÉ, Michel BOUQUEROD, Claude ROZ, Gérard CHARRIERE, Thierry COMTE, Cyrille JOURNEAUX, Alain BORGES, Jacques GIRERD, Alain ECOIFFIER.

PROCURATION Eric JACQUEMIN a donné procuration à Jean-Charles GROSDIDIER,

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Pierre GILBERT, Cécile BESNIER-TRECOURT, JACQUEMIN Frédéric, Patrick ANDREY, Lionel BUFFAVAND, Nicole VELON, Roland VUITTON, Patrick BARDET, Fabienne BOUVIER, Daniel DUVERNAY.

INVITE absente: Hélène PELISSARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Fabien BENACCHIO.

Objet : Assainissement collectif – achat terrain station d'épuration AROMAS hameau de CEFFIA cadastré ZV 25

Considérant les délibérations et arrêtés réglementaires relatives à l'assainissement du hameau de CEFFIA et le projet de réaliser une unité de traitement sur cette commune

Considérant la nécessité d'implanter un poste de relevage

Considérant le procès-verbal de délimitation et le document d'arpentage dressé le 03 janvier 2018 par la SCP PRUNIAUX -GUILLER

Le conseil communautaire après avoir délibéré,

PREND ACTE du procès-verbal de délimitation et le document d'arpentage dressé le 03 janvier 2018 par la SCP PRUNIAUX -GUILLER

DECIDE d'acquérir la parcelle cadastrée ZV 25 sur la commune d'AROMAS appartenant à Monsieur FUINEL André, demeurant Rue de la Fontaine CEFFIA 39240 AROMAS d'une superficie de 1 710 m².

DECIDE que la transaction aura lieu moyennant la somme de 1.52 €/ m² soit un total de 2 599.20 € (deux mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf euros et vingt cts) à laquelle s'ajouteront les frais d'acte.

CHARGE Maître MEYNIAL -DESMARE de rédiger l'acte notarié.

AUTORISE le Président ou un Vice-Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette acquisition et notamment l'acte notarié.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 25/04/2018
et publication ou notification du 25/04/2018

Pour copie conforme et certification,

Signature dématérialisée

le Président, Jean-Louis DELORME

Communauté de Communes Petite Montagne**39240 ARINTHOD****Séance du 1^{er} février 2018****Délibéré****Nombre de membres**

En exercice 49

Présents : 38 absents : 11

Procuration : 1

Qui ont pris part au vote 38+1

Pour 39 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 23/01/2018

Domaine : gestion du patrimoine

L'an deux mil dix-huit le premier février à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

PRESENTS : Jean-Charles GROSDIDIER, Marie-Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Françoise GRAS, Jacques CALLAND, Jean-Louis DELORME, Isabelle BRANCHY, André REYDELLET, Martine DUCLOS, Denis RENAUD, Michel RAFFIN, Bernard RUDE, Micheline REBREYEND-COLIN, Jean-Yves BUCHOT, Jérôme BENOIT, Philippe LAMARD, Gérard CAILLON, Fabien BENACCHIO, Jean-Paul COULON, Michel SOUSSIA, Jean-Claude NEVERS, Rémy BUNOD, Pascal FEAU, Maurice BESSARD Françoise DUBOCAGE, Michel PAIN, Stéphane JACQUEMIN, Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIÉ, Michel BOUQUEROD, Claude ROZ, Gérard CHARRIERE, Thierry COMTE, Cyrille JOURNEAUX, Alain BORGES, Jacques GIRERD, Alain ECOIFFIER.

PROCURATION Eric JACQUEMIN a donné procuration à Jean-Charles GROSDIDIER,

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Pierre GILBERT, Cécile BESNIER-TRECOURT, JACQUEMIN Frédéric, Patrick ANDREY, Lionel BUFFAVAND, Nicole VELON, Roland VUITTON, Patrick BARDET, Fabienne BOUVIER, Daniel DUVERNAY.

INVITE absente: Hélène PELISSARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Fabien BENACCHIO.

Objet : Assainissement collectif – achat terrain station d'épuration AROMAS hameau de CEFFIA cadastré ZV 62 5 en partie

Considérant les délibérations et arrêtés réglementaires relatives à l'assainissement du hameau de CEFFIA et le projet de réaliser une unité de traitement sur cette commune

Considérant la nécessité d'implanter un poste de relevage

Considérant le procès-verbal de délimitation dressé le 04 janvier 2018 par la SCP PRUNIAUX -GUILLER

Le conseil communautaire après avoir délibéré,

PREND ACTE du procès-verbal de délimitation dressé le 04 janvier 2018 par la SCP PRUNIAUX - GUILLER

DECIDE d'acquérir la partie A de la parcelle cadastrée ZV 62 sur la commune d'AROMAS appartenant à Monsieur DUCLOS Christian, demeurant 1 Chemin du Courbet CEFFIA 39240 AROMAS d'une superficie de 20 m².

DECIDE que la transaction aura lieu moyennant la somme de 1.52 €/ m² soit un total de 30.40 € (trente euros et quarante cts) à laquelle s'ajouteront les frais d'acte.

CHARGE Maître MEYNIAL-DESMARE de rédiger l'acte notarié.

AUTORISE le Président ou un Vice-Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette acquisition et notamment l'acte notarié.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 25/04/2018
et publication ou notification du 25/04/2018

Pour copie conforme et certification,

Signature dématérialisée

le Président, Jean-Louis DELORME

Communauté de Communes Petite Montagne
39240 ARINTHOD

Séance du 1^{er} février 2018

Envoyé en préfecture le 06/03/2019

Reçu en préfecture le 06/03/2019

Affiché le



ID : 039-200012060-20190305-AC20190305RAR-BF

Délibéré

Nombre de membres

En exercice 49

Présents : 38 absents : 11

Procuration : 1

Qui ont pris part au vote 38+1

Pour 39 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 23/01/2018

Domaine : gestion du patrimoine

L'an deux mil dix-huit le premier février à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean -Louis DELORME

PRESENTS : Jean-Charles GROSDIDIER, Marie-Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Françoise GRAS, Jacques CALLAND, Jean-Louis DELORME , Isabelle BRANCHY, André REYDELLET, Martine DUCLOS, Denis RENAUD, Michel RAFFIN, Bernard RUDE, Micheline REBREYEND-COLIN, Jean-Yves BUCHOT, Jérôme BENOIT, Philippe LAMARD , Gérard CAILLON, Fabien BENACCHIO, Jean-Paul COULON, Michel SOUSSIA, Jean-Claude NEVERS, Rémy BUNOD, Pascal FEAU , Maurice BESSARD Françoise DUBOCAGE, Michel PAIN, Stéphane JACQUEMIN, Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIÉ, Michel BOUQUEROD, Claude ROZ, Gérard CHARRIERE, Thierry COMTE, Cyrille JOURNEAUX, Alain BORGES, Jacques GIRERD, Alain ECOIFFIER.

PROCURATION Eric JACQUEMIN a donné procuration à Jean-Charles GROSDIDIER,

ABSENTS ou **ABSENTS EXCUSES** : Pierre GILBERT, Cécile BESNIER-TRECOURT, JACQUEMIN Frédéric, Patrick ANDREY, Lionel BUFFAVAND, Nicole VELON, Roland VUITTON, Patrick BARDET, Fabienne BOUVIER, Daniel DUVERNAY.

INVITE absente: Hélène PELISSARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Fabien BENACCHIO.

Objet : Assainissement collectif – achat terrain station d'épuration SAINT HYMETIERE/CHEMILLA cadastré ZD 27 et ZD 29

Considérant les délibérations et arrêtés réglementaires relatives à l'assainissement de SAINT HYMETIERE/CHEMILLA et le projet de réaliser une unité de traitement sur ces communes.

Considérant le document d'arpentage dressé par le cabinet PRUNIAUX de juillet 2004, dossier n°4833

Le conseil communautaire après avoir délibéré,

DECIDE d'acquérir 5412 m² de la parcelle cadastrée ZD 27 et 230 m² de la parcelle ZD 29 sur la commune de SAINT HYMETIERE appartenant à Monsieur VUILLARD Raphaël, demeurant 17 Avenue Félix Faure 69007 LYON.

DECIDE que la transaction aura lieu moyennant la somme de 1.52 €/ m² soit un total de 8575.84 € (huit mille cinq cent soixante-quinze euros et quatre-vingt quatre centimes) à laquelle s'ajouteront les frais d'acte.

CHARGE Maître MEYNIAL –DESMARE de rédiger l'acte notarié.

AUTORISE le Président ou un Vice-Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette acquisition et notamment l'acte notarié.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 27/02/2018
et publication ou notification du 27/02/2018

Pour copie conforme et certification,

Signature dématérialisée

le Président, Jean-Louis DELORME

**Communauté de communes PETITE MONTAGNE
39 240 ARINTHOD**

DECISION 2 du 25 mai 2018

DECISION 2 -2018.05.25
Domaine : marché public procédure
adapté

Assainissement collectif sur la commune de CORNOD
Attribution du Marché relatif au lot 2 – Réseau de transfert

Le Président de la communauté de communes Petite Montagne

Vu la loi du 31 décembre 1970

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2122-21, L2122-22

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 20 mai 2014, portant pouvoirs et délégation à Monsieur Jean-Louis DELORME, Président de la Communauté de Communes Petite Montagne, Considérant la consultation pour réaliser des travaux du 15 mars 2018 et la date limite de remise des offres fixée au 27 avril 2018 à 12 heures

Considérant le règlement de consultation et les critères d'analyse des offres

Considérant l'analyse des 3 offres reçues : Travaux d'assainissement sur la commune de CORNOD – lot n°2 : Réseau de transfert remises par SAS PETITJEAN, SNTP SAS et GRAMARI SAS.

Considérant que l'offre de la SAS PETITJEAN sans la PSE n°1 pour un montant global de 229 003,00 € HT a été jugée l'offre la mieux disante,

DECIDE

Article 1 : de retenir l'offre de la SAS PETITJEAN sans la PSE n°1 pour un montant global de 229 003,00 € HT ;

Article 2 : de solliciter l'aide des financeurs au meilleur taux sur un montant global de 255 161,99 € HT, incluant les travaux, les frais d'études et annexes réparti comme suit :

- Maîtrise d'œuvre = 11 635,24 € HT (48% de 22 375,46 € HT pour le lot 1 STEP et 52% pour le lot 2 Réseaux)
- Etude géotechnique = 1 274,4 € HT (48% de 2470 € HT pour le lot 1 STEP et 52% pour le lot 2 Réseaux)
- Levés topographique = 1 279,2 € HT (48% de 2 460 € HT pour le lot 1 STEP et 52% pour le lot 2 Réseaux)
- Travaux = 229 003 € HT
- Réception = 2 600 € HT (48% de 5000 € HT (estimation) pour le lot 1 et 52% pour le lot 2),
- Frais annexes – Publication = 520 € HT (48% de 1 000 € HT (estimation) pour le lot 1 et 52% pour le lot 2)
- Frais annexes – Aléas (5% montant de travaux) = 11 450,15 € HT

Article 3 : de s'engager à réaliser l'opération d'assainissement collectif selon les principes de la Charges qualité des réseaux d'assainissement de Franche-Comté ;

Article 4 : d'autoriser le département à percevoir pour le compte de la collectivité, la subvention attribuée par l'Agence et à la reverser ;

DECISION 2 -2018.05.25

Envoyé en préfecture le 06/03/2019
Reçu en préfecture le 06/03/2019
Affiché le 
ID : 039-200012060-20190305-AC20190305RAR-BF

Article 5 : de s'engager à autofinancer le montant résiduel ;

Article 6 : de demander une autorisation de démarrer les travaux ; pour des raisons environnementales et pour respecter les obligations réglementaires

Article 7 : de signer tous les documents relatifs à cette opération notamment les actes d'engagements.

Fait en Arinthod, 25 mai 2018.
Le Président,
Jean-Louis DELORME
Signature dématérialisée

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 25/05/2018
et publication ou notification du 25/05/2018

**Communauté de communes PETITE MONTAGNE
39 240 ARINTHOD**

DECISION 1 du 25 mai 2018

DECISION 1 -2018.05.25

Domaine : marché public procédure
adapté

**Assainissement collectif sur la commune de CORNOD
Attribution du Marché relatif au lot 1 – STEP (unité de traitement)**

Le Président de la communauté de communes Petite Montagne

Vu la loi du 31 décembre 1970

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2122-21, L2122-22

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 20 mai 2014, portant pouvoirs et délégation à Monsieur Jean-Louis DELORME, Président de la Communauté de Communes Petite Montagne, Considérant la consultation pour réaliser des travaux du 15 mars 2018 et la date limite de remise des offres fixée au 27 avril 2018 à 12 heures

Considérant le règlement de consultation et les critères d'analyse des offres

Considérant l'analyse des 3 offres reçues : Travaux d'assainissement sur la commune de CORNOD – lot n°1 : Création d'une STEP par filtres plantés de roseaux de 230 EH remises par les groupements d'entreprises SCIRPE Centre Est et FONTENAT TP, SAS ORPEO

Environnement et SAS PETITJEAN, ATELIER REEB SCOP ARL et SA HENRI FONTERAY, Considérant que l'offre variante du groupement d'entreprises SAS ORPEO ENVIRONNEMENT et SAS PETITJEAN pour un montant global de 215 230,00 € HT a été jugée l'offre la mieux disante,

DECIDE

Article 1 : de retenir l'offre variante du groupement d'entreprises SAS ORPEO ENVIRONNEMENT et SAS PETITJEAN pour un montant global de 215 230,00 € HT ;

Article 2 : de solliciter l'aide des financeurs au meilleur taux sur un montant global de 241 978,12 € HT, incluant les travaux, les frais d'études et annexes réparti comme suit :

- Maîtrise d'œuvre = 10 740,22 € HT (48% de 22 375,46 € HT pour le lot 1 STEP et 52% pour le lot 2 Réseaux)
- Etude géotechnique = 1 185,6 € HT (48% de 2 470 € HT pour le lot 1 STEP et 52% pour le lot 2 Réseaux)
- Levés topographique = 1 180,8 € HT (48% de 2460 € HT pour le lot 1 STEP et 52% pour le lot 2 Réseaux)
- Travaux = 215 230 € HT
- Réception = 2 400 € HT (48% de 5 000 € HT (estimation) pour le lot 1 et 52% pour le lot 2),
- Frais annexes – Publication = 480 € HT (48% de 1 000 € HT (estimation) pour le lot 1 et 52% pour le lot 2)
- Frais annexes – Aléas (5% montant de travaux) = 10 761,5 € HT

Article 3 : de s'engager à réaliser l'opération d'assainissement collectif selon les principes de la Charges qualité des réseaux d'assainissement de Franche-Comté ;

Article 4 : d'autoriser le département à percevoir pour le compte de la collectivité, la subvention attribuée par l'Agence et à la reverser ;

DECISION 1 -2018.05.25

Envoyé en préfecture le 06/03/2019

Reçu en préfecture le 06/03/2019

Affiché le



ID : 039-200012060-20190305-AC20190305RAR-BF

Article 5 : de s'engager à autofinancer le montant résiduel ;

Article 6 : de demander une autorisation de démarrer les travaux ; pour des raisons environnementales et pour respecter les obligations réglementaires

Article 7 : de signer tous les documents relatifs à cette opération notamment les actes d'engagements.

Fait en Arinthod, 25 mai 2018.
Le Président,
Jean-Louis DELORME
Signature dématérialisée

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 25/05/2018
et publication ou notification du 25/05/2018

**Communauté de communes PETITE MONTAGNE
39 240 ARINTHOD**

DECISION 1 du 6 avril 2017

DECISION 1 -2017-04-06

Domaine : marché public procédure
adapté

Maîtrise d'œuvre du système d'assainissement de CORNOD

Le Président de la communauté de communes Petite Montagne

Vu la loi du 31 décembre 1970

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2122-21, L2122-22

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 20 mai 2014, portant pouvoirs et délégation à Monsieur Jean-Louis DELORME, Président de la Communauté de Communes Petite Montagne, Considérant l'arrêté du 9 mai 2016 retenant l'entreprise VERDI Ingénierie pour la maîtrise d'œuvre du système d'assainissement de CORNOD

Considérant l'augmentation du coût du projet à 499 000 € HT au lieu de 250 000 € HT au moment de la consultation du maître d'œuvre

Considérant la prestation supplémentaire nécessaire de réalisation d'un dossier loi sur l'eau dû à l'augmentation de la capacité de la station supérieure à 200 EH

Considérant la proposition d'avenant 1 du 31 mars 2017,

DECIDE

Article 1 : d'accepter l'avenant 1 du 31 mars 2017 relatif à la maîtrise d'œuvre du système d'assainissement de CORNOD avec l'entreprise VERDI ingénierie située DIJON (21) pour un montant actualisé de la maîtrise d'œuvre de 19 857.96 € HT (dix-neuf mille huit cent cinquante-sept euros et quatre-vingt-seize cts).

Article 2 : de signer l'avenant 1 du 31 mars 2017 avec l'entreprise

Fait en Arinthod le 6 avril 2017.

Le Président,

Jean-Louis DELORME

Signature dématérialisée

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 06/04/2017
et publication ou notification du 06/04/2017



**Communauté de communes PETITE MONTAGNE
39 240 ARINTHOD**

DECISION 2 du 07/03/2018

DECISION 2 -2018-03-07

Domaine : marché public procédure adapté

Assistance à la mise à enquête publique des zonages d'assainissement

Le Président de la communauté de communes Petite Montagne

Vu la loi du 31 décembre 1970

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2122-21, L2122-22

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 20 mai 2014, portant pouvoirs et délégation à Monsieur Jean-Louis DELORME, Président de la Communauté de Communes Petite Montagne,

Vu les statuts de la communauté de communes

Vu la loi Notre qui inclus la gestion des eaux pluviales urbaines à la compétence assainissement

Vu l'article L2224-10 du code général des collectivités territoriales qui stipule : « Les communes ou leurs établissements publics de coopération délimitent, après enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement : (...)

3° Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ;

4° Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement. »

Considérant l'arrêté du 22 mai 2014 retenant l'entreprise Réalités environnement pour l'étude de définition du programme d'assainissement et la conduite de l'enquête publique de zonage d'assainissement de la commune de CORNOD

Considérant la proposition d'avenant 1 du 20/02/2018 au marché pour intégrer le zonage pluvial

DECIDE

Article 1 : d'accepter la proposition d'avenant 1 du 20/02/2018 comprenant l'ajout du zonage eau pluvial relatif à la conduite de l'enquête publique de zonage d'assainissement de la commune de CORNOD avec l'entreprise Réalités environnement située à TREVOUX pour un montant actualisé de 16 830 € HT (seize mille huit cent trente euros).

Article 2 : de signer les pièces nécessaires au marché avec l'entreprise

Fait en Arinthod, 07/03/2018.

Le Président,

Jean-Louis DELORME

Signature dématérialisée

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 07/03/2018
et publication ou notification du 07/03/2018

**Communauté de communes PETITE MONTAGNE
39 240 ARINTHOD**

DECISION 1 du 07/03/2018

DECISION 1 -2018-03-07
Domaine : marché public procédure
adapté

Assistance à la mise à enquête publique des zonages d'assainissement

Le Président de la communauté de communes Petite Montagne

Vu la loi du 31 décembre 1970

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2122-21, L2122-22

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 20 mai 2014, portant pouvoirs et délégation à Monsieur Jean-Louis DELORME, Président de la Communauté de Communes Petite Montagne,

Vu les statuts de la communauté de communes

Vu la loi Notre qui inclus la gestion des eaux pluviales urbaines à la compétence assainissement

Vu l'article L2224-10 du code général des collectivités territoriales qui stipule : « Les communes ou leurs établissements publics de coopération délimitent, après enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement : (...)

3° Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ;

4° Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement. »

Considérant l'arrêté du 29 septembre 2015 retenant l'entreprise GEOPROTECH pour l'assistance à la mise à enquête publique des zonages d'assainissement

Considérant que seuls les zonages d'AROMAS, CHEMILLA, SAINT-HYMETIERE et MONTFLEUR n'ont pas été réalisés et approuvés après enquêtes publiques,

Considérant la proposition d'avenant 1 du 26/02/2018 au marché pour intégrer les zonages d'eaux pluviales

DECIDE

Article 1 : d'accepter l'avenant 1 du 26/02/2018 comprenant l'ajout des études de zonage des eaux pluviales pour AROMAS, CHEMILLA, SAINT-HYMETIERE et MONTFLEUR relatif à l'assistance à la mise à enquête publique des zonages d'assainissement avec l'entreprise GEOPROTECH située à RIOZ pour un montant actualisé de 33 884 € HT (trente-trois mille huit cent quatre-vingt-quatre euros).

Article 2 : de signer les pièces nécessaires au marché avec l'entreprise

Fait en Arinthod, 07/03/2018.

Le Président,

Jean-Louis DELORME

Signature dématérialisée

**Communauté de communes PETITE MONTAGNE
39 240 ARINTHOD**

DECISION 1 du 14 mai 2018

DECISION 1 -2018-05-14

Domaine : marché public procédure
adapté

Relevé topographique
Citée EDF commune de CERNON

Le Président de la communauté de communes Petite Montagne

Vu la loi du 31 décembre 1970

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2122-21, L2122-22

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 20 mai 2014, portant pouvoirs et délégation à Monsieur Jean-Louis DELORME, Président de la Communauté de Communes Petite Montagne,

Considérant la demande de devis pour permettre de retenir une entreprise susceptible d'effectuer un relevé topographique sur la commune de CERNON – Citée EDF

Considérant l'analyse de l'offre reçue

DECIDE

Article 1 : de retenir l'entreprise ABCD ingénierie située Route de Lyon 39570 MONTMOROT pour effectuer cette mission d'étude topographique sur la commune de CERNON Citée EDF.

Article 2 : de confier le marché à l'entreprise moyennant le montant hors taxe de 1 401 € (mille quatre cent un euros)

et de passer un marché avec cette entreprise.

Fait en Arinthod le 14 mai 2018,
Le Président,
Jean-Louis DELORME
Signature dématérialisée



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 14/05/2018
et publication ou notification du 14/05/2018

**Communauté de communes
PETITE MONTAGNE
39 240 ARINTHOD**

DECISION 1 du 12 novembre 2015

Envoyé en préfecture le 06/03/2019
Reçu en préfecture le 06/03/2019
Affiché le: 
ID : 039-200012060-20190305-AC20190305RAR-BF

DECISION 1- 2015-11-12

Domaine : marché public

**DECISION Etude hydrogéologique
CERNON- Citée EDF**

Le Président de la communauté de communes Petite Montagne

Vu la loi du 31 décembre 1970

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2122-21, L2122-22

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 20 mai 2015, portant pouvoirs et délégation à Monsieur Jean-Louis DELORME, Président de la Communauté de Communes Petite Montagne

Considérant la nécessité de réaliser une étude hydrogéologique

Considérant la consultation des cabinets d'études le 15 septembre 2015

Considérant la date limite de remise des offres fixée au lundi 5 octobre 2015 à 12 heures

Considérant l'analyse des 3 offres reçues (REALITE ENVIRONNEMENT, VERDI INGENIERIE, GEOPROTECH)

DECIDE

Article 1 : de conclure un marché public avec GEOPROTECH pour un montant de 2 250 € HT (deux mille deux cent cinquante euros).

Article 2 : de solliciter les aides financières au taux maximal auprès du Conseil Départemental du Jura

Article 3 : de solliciter les aides financières au taux maximal auprès de l'Agence de l'Eau

Article 4: de signer le contrat et toutes les pièces nécessaires.

Fait en Arinthod, le 12 novembre 2015

Le Président,

Signature dématérialisée

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 12/11/2015
et publication ou notification du 12/11/2015

**Communauté de communes PETITE MONTAGNE
39 240 ARINTHOD**

DECISION 1 du 11 septembre 2018

DECISION 1 -2018-09-11
Domaine : marché public procédure
adapté

Campagnes de mesures pour la réhabilitation de la station d'épuration
Citée EDF commune de CERNON

Le Président de la communauté de communes Petite Montagne

Vu la loi du 31 décembre 1970

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2122-21, L2122-22

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 20 mai 2014, portant pouvoirs et délégation à Monsieur Jean-Louis DELORME, Président de la Communauté de Communes Petite Montagne, Considérant la nécessité de réaliser les campagnes de mesures pour la réhabilitation de la station d'épuration de la Cité EDF

Considérant la consultation des entreprises le 20/07/2018

Considérant la date limite de remise des offres fixée au lundi 27/08/2018 à 12H

Considérant l'analyse des offres reçues : LDA 39 et Réalités environnement

Considérant que l'offre du LDA 39 a été jugée l'offre la mieux disante

DECIDE

Article 1 : de retenir Le LDA 39 - 59 Rue du Vieil Hôpital B.P. 40135 39802 POLIGNY Cedex 2 pour effectuer les campagnes de mesures pour la réhabilitation de la station d'épuration de la Cité EDF sur la commune de CERNON.

Article 2 : de confier le marché à l'entreprise moyennant le montant hors taxe de 1 662,74 € (mille six cent soixante-deux euros et soixante-quatorze cts) et de passer un marché avec cette entreprise.

Fait en Arinthod le 11 septembre 2018.
Le Président,
Jean-Louis DELORME



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 11/09/2018
et publication ou notification du 11/09/2018

**Communauté de communes PETITE MONTAGNE
39 240 ARINTHOD**

DECISION 1 du 5 décembre 2018

DECISION 1 -2018-12-05

Domaine : marché public procédure
adapté

Etude géotechnique – essais de sol
Citée EDF commune de CERNON

Le Président de la communauté de communes Petite Montagne

Vu la loi du 31 décembre 1970

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2122-21, L2122-22

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 20 mai 2014, portant pouvoirs et délégation à Monsieur Jean-Louis DELORME, Président de la Communauté de Communes Petite Montagne,

Considérant la consultation du 13/11/2018 pour permettre de retenir une entreprise susceptible d'effectuer une étude géotechnique – essais de sol sur la commune de CERNON – Citée EDF

Considérant les offres reçues des entreprises Ain géotechnique et GEOTEC Région Nord Est.

Considérant que l'offre de GEOTEC Région Nord Est la mieux disante,

DECIDE

Article 1 : de retenir l'entreprise GEOTEC Région Nord Est Agence de BESANCON située ZA au Bois Rue des Tilleuls 25770 FRANOIS pour effectuer une étude géotechnique – essais de sol sur la commune de CERNON Citée EDF.

Article 2 : de confier le marché à l'entreprise moyennant le montant hors taxe de 2 060 € (deux mille soixante euros)
et de passer un marché avec cette entreprise.

Fait en Arinthod le 5 décembre 2018.

Le Président,

Jean-Louis DELORME

Signature dématérialisée



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 06/12/2018
et publication ou notification du 06/12/2018

Envoyé en préfecture le 06/03/2019

Reçu en préfecture le 06/03/2019

Affiché le

Bessey
Levriault

ID : 039-200012060-20190305-AC20190305RAR-BF-AR

**Communauté de communes
PETITE MONTAGNE
39 240 ARINTHOD**

DECISION 1 du 17 Décembre 2018

DECISION 1 -2018-12-17

Domaine : marché public procédure
adapté

**Mise à niveau de deux regards
Commune de CERNON**

Le Président de la communauté de communes Petite Montagne

Vu la loi du 31 décembre 1970

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2122-21, L2122-22

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 20 mai 2014, portant pouvoirs et délégation à Monsieur Jean-Louis DELORME, Président de la Communauté de Communes Petite Montagne,

Considérant la nécessité de mettre à niveau deux regards situés Rue des Lattes à CERNON,

Considérant la demande de devis pour permettre la réalisation de la mise à niveau de deux regards,

Considérant l'analyse du devis reçu,

DECIDE

Article 1 de signer le devis de l'entreprise SAS PETITJEAN située à CUISIA d'un montant de 1 040 € HT (mille quarante euros hors taxe)

Fait en Arinthod le 17 Décembre 2018

Le Président,

Signature dématérialisée

Transmis en préfecture le 17 Décembre 2018

Affiché le 17 Décembre 2018



**Communauté de communes PETITE MONTAGNE
39 240 ARINTHOD**

DECISION 1 du 5 mars 2018

DECISION 1 -2018-03-05

Domaine : marché public procédure
adapté

Réalisation réseau d'assainissement Rue des Lezines CERNON

TRAVAUX

Le Président de la communauté de communes Petite Montagne

Vu la loi du 31 décembre 1970

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2122-21, L2122-22

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 20 mai 2014, portant pouvoirs et délégation à Monsieur Jean-Louis DELORME, Président de la Communauté de Communes Petite Montagne, Considérant l'arrêté du 27 mars 2017 retenant l'entreprise PETITJEAN pour réaliser des travaux de réalisation d'un réseau d'assainissement Rue des Lezines CERNON ;

Considérant la proposition d'avenant 1 du 05/03/2018 correspondant à des travaux supplémentaires pour éviter le passage de la canalisation dans la parcelle privée située au n°7 Rue des Lezines

DECIDE

Article 1 : d'accepter l'avenant 1 du 05/03/2018 concernant les travaux Rue des Lezines CERNON avec l'entreprise SAS PETITJEAN située à CUISIA (39) pour un montant de 5 099.80 € HT (cinq mille quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingts cts), soit un montant de marché actualisé de 62 369.56 € HT (soixante-deux mille trois cent soixante-neuf euros et cinquante-six cts).

Article 2 : de signer les pièces nécessaires au marché avec l'entreprise

Fait en Arinthod le 5 mars 2018.

Le Président,
Jean-Louis DELORME
Signature dématérialisée

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 05/03/2018
et publication ou notification du 05/03/2018

**Communauté de communes PETITE MONTAGNE
39 240 ARINTHOD**

DECISION 1 du 6 avril 2018

DECISION 1 -2018-04-06
Domaine : marché public procédure
adapté

Maîtrise d'œuvre du système d'assainissement
Citée EDF commune de CERNON

Le Président de la communauté de communes Petite Montagne
Vu la loi du 31 décembre 1970

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2122-21, L2122-22

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 20 mai 2014, portant pouvoirs et délégation à Monsieur Jean-Louis DELORME, Président de la Communauté de Communes Petite Montagne, Considérant la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre concernant la station d'épuration de la Citée EDF en date du 2 mars 2018 et la date limite de remise des offres fixée au vendredi 23 mars 2018 à 12 heures

Considérant le règlement de consultation et les critères d'analyse des offres

Considérant l'analyse des 3 offres reçues : la mission de maîtrise d'œuvre concernant la station d'épuration de la Citée EDF : ABCD ingénierie, GEOPROTECH ingénierie et VERDI ingénierie,

Considérant que l'offre de l'entreprise ABCD ingénierie a été jugée l'offre la mieux disante,

DECIDE

Article 1 : de conclure un marché public relatif à la mission de maîtrise d'œuvre concernant la station d'épuration de la Citée EDF avec l'entreprise ABCD ingénierie située Route de Lyon 39570 MONTMOROT pour un montant de 10 578 € HT (dix mille cinq cent soixante-dix-huit euros).

Article 2 : de signer les pièces nécessaires au marché avec l'entreprise

Fait en Arinthod le 6 avril 2018.
Le Président,
Jean-Louis DELORME
Signature dématérialisée

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 06/04/2018
et publication ou notification du 06/04/2018

**Communauté de communes PETITE MONTAGNE
39 240 ARINTHOD**

DECISION 3 du 9 mai 2016

DECISION 3 -2016-05-09
Domaine : marché public procédure
adapté

Maîtrise d'œuvre du système d'assainissement de MONTFLEUR

Le Président de la communauté de communes Petite Montagne

Vu la loi du 31 décembre 1970

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2122-21, L2122-22

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 20 mai 2014, portant pouvoirs et délégation à Monsieur Jean-Louis DELORME, Président de la Communauté de Communes Petite Montagne, Considérant la consultation pour réaliser l'étude en date du 16 mars 2016 et la date limite de remise des offres fixée au mercredi 27 avril 2016 à 12 heures.

Considérant le règlement de consultation et les critères d'analyse des offres.

Considérant l'analyse des 2 offres reçues : mission de maîtrise d'œuvre du système d'assainissement de MONTFLEUR : VERDI Ingénierie et CIERA Ingénierie conseil.

Considérant que l'offre de l'entreprise VERDI Ingénierie a été jugée l'offre la mieux disante,

DECIDE

Article 1 : de conclure un marché public relatif à la maîtrise d'œuvre du système d'assainissement de MONTFLEUR avec l'entreprise VERDI ingénierie située DIJON (21) pour un montant de 23 301.13 € HT (vingt trois mille trois cent et un euros et treize cts).

Article 2 : de signer les pièces nécessaires au marché avec l'entreprise

Fait en Arinthod le 9 mai 2016.

Le Président,

Jean-Louis DELORME

Signature dématérialisée

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 09/05/2016
et publication ou notification du 09/05/2016

**Communauté de communes PETITE MONTAGNE
39 240 ARINTHOD**

DECISION 1 du 3 février 2017

DECISION 1 - 2017-02-03
Domaine : marché public procédure
adapté

Maîtrise d'œuvre du système d'assainissement de SAINT-HYMETIERE / CHEMILLA

Le Président de la communauté de communes Petite Montagne

Vu la loi du 31 décembre 1970

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2122-21, L2122-22

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 20 mai 2014, portant pouvoirs et délégation à Monsieur Jean-Louis DELORME, Président de la Communauté de Communes Petite Montagne,

Considérant la consultation pour réaliser la maîtrise d'œuvre en date du 29 novembre 2016 et la date limite de remise des offres fixée au mercredi 21 décembre 2016 à 12 heures

Considérant le règlement de consultation et les critères d'analyse des offres

Considérant l'analyse des 4 offres reçues : mission de maîtrise d'œuvre du système d'assainissement de SAINT-HYMETIERE / CHEMILLA : VERDI Ingénierie, ABCD géomètres experts, SIDEC du Jura, GEOPROTECH

Considérant que l'offre de ABCD géomètre a été jugée l'offre la mieux disante,

DECIDE

Article 1 : de conclure un marché public relatif à la maîtrise d'œuvre du système d'assainissement de SAINT-HYMETIERE : CHEMILLA avec ABCD géomètres experts situé Route de Lyon 39570 MONTMOROT pour un montant de 20 328.00 € HT (vingt mille trois cent vingt-huit euros).

Article 2 : de signer les pièces nécessaires au marché avec l'entreprise

Fait en Arinthod le 3 février 2017.

Le Président,

Jean-Louis DELORME

Signature dématérialisée

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 03/02/2017
et publication ou notification du 03/02/2017



**Communauté de communes PETITE MONTAGNE
39 240 ARINTHOD**

DECISION 1 du 12 Juillet 2017

DECISION 1 -2017.07.12

Domaine : marché public procédure
adapté

**Campagne de mesures pour la création d'un système d'assainissement sur les communes de
Saint-Hymetière et Chemilla**

Le Président de la communauté de communes Petite Montagne

Vu la loi du 31 décembre 1970

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2122-21, L2122-22

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 20 mai 2014, portant pouvoirs et délégation à
Monsieur Jean-Louis DELORME, Président de la Communauté de Communes Petite Montagne,
Considérant la consultation pour réaliser la campagne de mesures pour la création d'un système
d'assainissement sur les communes de Saint-Hymetière et Chemilla

Considérant le règlement de consultation et les critères d'analyse des offres

Considérant l'analyse d'une seule offre reçue : REALITES ENVIRONNEMENT

Considérant que l'offre du bureau d'étude REALITES ENVIRONNEMENT situé 165 Allée du
Bief BP 430, 01604 TREVOUX Cedex a été jugée économiquement la plus avantageuse.

Considérant le projet d'assainissement sur les communes de Saint Hymetière et Chemilla

DECIDE

Article 1 : de prendre acte que cette campagne de mesure est indispensable dans le cadre de
l'étude avant la réalisation des travaux.

Article 2 : de conclure un marché public avec le bureau d'étude REALITES
ENVIRONNEMENT : campagne de mesures pour la création d'un système d'assainissement sur
les communes de Saint-Hymetière et Chemilla pour un montant de 11 500 € HT (onze mille cinq
cent euros hors taxe).

Article 3 : de signer l'acte d'engagement et les pièces nécessaires au marché.

Article 4 : de solliciter les aides financières au taux maximal auprès du Conseil Départemental
du Jura

Article 5 : de solliciter les aides financières au taux maximal auprès de l'Agence de l'Eau

Transmis en préfecture 12/07/2017

Affiché le 12/07/2017

Fait en Arinthod le 12 Juillet 2017
le Président, Jean-Louis DELORME
Signature dématérialisée

**Communauté de communes PETITE MONTAGNE
39 240 ARINTHOD**

DECISION 1 du 3 octobre 2018

DECISION 1 -2018-10-03

Domaine : marché public procédure
adapté

Assainissement collectif sur la commune d'AROMAS
Etude préalable à l'épandage des boues de la station d'épuration

Le Président de la communauté de communes Petite Montagne

Vu la loi du 31 décembre 1970

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2122-21, L2122-22

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 20 mai 2014, portant pouvoirs et délégation à Monsieur Jean-Louis DELORME, Président de la Communauté de Communes Petite Montagne, Considérant la consultation pour réaliser l'étude en date du 27 août 2018 et la date limite de remise des offres fixée au vendredi 21 septembre 2018 à 12 heures

Considérant l'analyse des 3 offres reçues : Etude préalable à l'épandage des boues de la station d'AROMAS : Cabinet BIRRAUX, Agricompost 70, Ager Conseil.

Considérant que l'offre de l'entreprise Agricompost 70 a été jugée l'offre la mieux disante,

DECIDE

Article 1 : de conclure un marché public relatif à l'étude préalable à l'épandage des boues de la station d'AROMAS avec l'entreprise Agricompost 70, 10 Rue de la Pérouse 70000 MONTIGNY LES VESOUL pour un montant de 4 020 € HT (quatre mille vingt euros).

Article 2 : de signer les pièces nécessaires au marché avec l'entreprise

Fait en Arinthod le 3 octobre 2018.

Le Président,

Jean-Louis DELORME



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 03/10/2018
et publication ou notification du 03/10/2018

**Communauté de communes PETITE MONTAGNE
39 240 ARINTHOD**

DECISION 1 du 19 juillet 2018

DECISION 1 -2018.07.19
Domaine : marché public procédure
adapté

**Assainissement collectif sur la commune d'Aromas – hameau de Ceffia
Attribution du Marché relatif au lot 1 – STEP (unité de traitement)**

Le Président de la communauté de communes Petite Montagne

Vu la loi du 31 décembre 1970

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2122-21, L2122-22

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 20 mai 2014, portant pouvoirs et délégation à Monsieur Jean-Louis DELORME, Président de la Communauté de Communes Petite Montagne,

Considérant la consultation pour réaliser des travaux du 7 juin 2018 et la date limite de remise des offres fixée au 6 juillet 2018 à 12 heures

Considérant le règlement de consultation et les critères d'analyse des offres

Considérant l'analyse de l'offre reçue : Travaux d'assainissement sur la commune de Aromas hameau de Ceffia – lot n°1 : Création d'une STEP par filtres plantés de roseaux de 100 EH remises par le groupement d'entreprises SAS ORPEO Environnement et SAS PETITJEAN,

Considérant que l'offre de base sans PSE du groupement d'entreprises SAS ORPEO ENVIRONNEMENT et SAS PETITJEAN pour un montant de 150 823,00 € HT a été jugée l'offre la mieux disante,

DECIDE

Article 1 : de retenir l'offre variante du groupement d'entreprises SAS ORPEO ENVIRONNEMENT et SAS PETITJEAN pour un montant de 150 823,00 € HT ;

Article 2 : de solliciter l'aide des financeurs au meilleur taux sur un montant global de 168 855.12 € HT, incluant les travaux, les frais d'études et annexes répartis comme suit :

- o Maîtrise d'œuvre = 7 270,45 € HT (52% de 13 981,63 € HT pour le lot 1 STEP et 48% pour le lot 2 Réseaux)
- o Etude géotechnique = 1 328,6 € HT (52% de 2555 € HT pour le lot 1 STEP et 48% pour le lot 2 Réseaux)
- o Levés topographique = 621,92 € HT (52% de 1196 € HT pour le lot 1 STEP et 48% pour le lot 2 Réseaux)
- o Travaux = 150 823,00 € HT
- o Réception = 750 € HT (25% de 3000 € HT pour le lot 1 et 75% pour le lot 2),
- o Frais annexes – Publication = 520 € HT (52% de 1000 € HT (estimation) pour le lot 1 et 48% pour le lot 2)
- o Frais annexes – Aléas (5% montant de travaux) = 7 541,15 € HT

Article 3 : de s'engager à réaliser l'opération d'assainissement collectif selon les principes de la Charges qualité des réseaux d'assainissement de Franche-Comté ;

Article 4 : d'autoriser le département à percevoir pour le compte de la collectivité, la subvention attribuée par l'Agence et à la reverser ;

Article 5 : de s'engager à autofinancer le montant résiduel ;

Article 6 : de demander une autorisation de démarrer les travaux ; pour des raisons environnementales et pour respecter les obligations réglementaires

Article 7 : de signer tous les documents relatifs à cette opération notamment les actes d'engagements.

Fait en Arinthod, 19 juillet 2018.

Le Président

Jean-Louis

Signature



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 19/07/2018
et publication ou notification du 19/07/2018

**Communauté de communes PETITE MONTAGNE
39 240 ARINTHOD**

DECISION 2 du 19 juillet 2018

DECISION 2 -2018.07.19
Domaine : marché public procédure
adapté

Assainissement collectif sur la commune d'Aromas – hameau de Ceffia
Attribution du Marché relatif au lot 2 – Réseau de transfert

Le Président de la communauté de communes Petite Montagne
Vu la loi du 31 décembre 1970

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2122-21, L2122-22

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 20 mai 2014, portant pouvoirs et délégation à Monsieur Jean-Louis DELORME, Président de la Communauté de Communes Petite Montagne, Considérant la consultation pour réaliser des travaux du 7 juin 2018 et la date limite de remise des offres fixée au 6 juillet 2018 à 12 heures

Considérant le règlement de consultation et les critères d'analyse des offres

Considérant l'analyse des 2 offres reçues : Travaux d'assainissement sur la commune de Aromas hameau de Ceffia – lot n°2 : Réseau de transfert remises par SAS PETITJEAN, SNTP SAS

Considérant que l'offre de base de la SAS PETITJEAN sans la PSE pour un montant global de 139 988.45 € HT a été jugée l'offre la mieux disante,

DECIDE

Article 1 : de retenir l'offre de base de la SAS PETITJEAN sans la PSE pour un montant global de 139 988.45 € HT;

Article 2 : de solliciter l'aide des financeurs au meilleur taux sur un montant global de 157 003.13 € HT, incluant les travaux, les frais d'études et annexes réparti comme suit :

- Maîtrise d'œuvre = 6 711,18 € HT (52% de 13 981,63 € HT pour le lot 1 STEP et 48% pour le lot 2 Réseaux)
- Etude géotechnique = 1 226,4 € HT (52% de 2555 € HT pour le lot 1 STEP et 48% pour le lot 2 Réseaux)
- Levés topographique = 574,08 € HT (52% de 1196 € HT pour le lot 1 STEP et 48% pour le lot 2 Réseaux)
- Travaux = 139 988.45 € HT
- Réception = 2 250 € HT (25% de 3 000 € HT pour le lot 1 et 75% pour le lot 2),
- Frais annexes – Publication = 480 € HT (52% de 1000 € HT (estimation) pour le lot 1 et 48% pour le lot 2)
- Frais annexes – Aléas (5% montant de travaux) = 6 999.42 € HT

Article 3 : de s'engager à réaliser l'opération d'assainissement collectif selon les principes de la Charges qualité des réseaux d'assainissement de Franche-Comté ;

Article 4 : d'autoriser le département à percevoir pour le compte de la collectivité, la subvention attribuée par l'Agence et à la reverser ;

Article 5 : de s'engager à autofinancer le montant résiduel ;

Article 6 : de demander une autorisation de démarrer les travaux ; pour des raisons environnementales et pour respecter les obligations réglementaires.

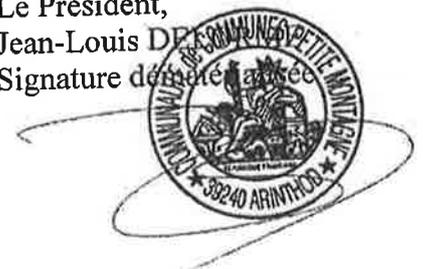
Article 7 : de signer tous les documents relatifs à cette opération notamment les actes d'engagements.

Fait en Arinthod, 19 juillet 2018.

Le Président,

Jean-Louis DELORME

Signature déléguée



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 19/07/2018
et publication ou notification du 19/07/2018

La présente convention, conforme à la convention type (délibération n° 2012-19 du 25/10/2012, visée par le contrôleur financier le 26/11/2012, est constituée des clauses particulières (2 pages) et des clauses générales relatives aux conventions d'aide financière.

TITULAIRE N° : 39817

SIRET N° 200 012 060 00113

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
PETITE MONTAGNE
15 RUE DES TILLEULS**

39240 ARINTHOD

Entre

LE TITULAIRE désigné ci-dessus d'une part,

et

L'AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIV

Objet de la convention :

Réalisation de 17 zonages d'assainissement

Détail par opération :

Objet de l'opération	N° Opération	Travaux à justifier (en €)
Réalisation de 17 zonages d'assainissement	141 2015 025	116 000,00 € TTC
N° AAP	Type d'aide	Montant d'aide (en €)
141 2015 025 OSC	Subvention	58 000,00 €
Total de la convention :		58 000,00 €

Objet de l'opération :

Réalisation de 17 zonages d'assainissement

Description de l'opération :

L'opération comprend :

- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction des documents de zonage nécessaires pour la mise à l'enquête publique.
- Animation des réunions publiques.
- Frais d'enquêtes.

A *AR JANTHOS*, le *08 juin 2015*

Le Titulaire

(mentions obligatoires)

Nom et qualité du signataire

Signature



A BESANÇON, le 26/05/2015

Le Directeur Général de l'Agence de l'Eau
Pour le Directeur Général et par délégation

Po / **Olivier GUILLEMIN**
Chef de service des Affaires Générales,
Administratives, Financières et Recrutement

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Olivier Guillemain", written over a horizontal line.

N/Réf. : Délégation de Besançon - Service AGAF

V/Réf. : 39817

Affaire suivie par : Sophie GUERRIER

☎ : 04.26.22.31.40

✉ : Sophie.GUERRIER@eaurmc.fr

COMMUNAUTE DE COMMUNES

PETITE MONTAGNE

15 RUE DES TILLEULS

39240 ARINTHOD

Besançon, le 19 mai 2017

Objet : Décision d'aide n° 2017 5078

Monsieur le Président,

Comme suite à votre demande d'aide, j'ai le plaisir de vous faire savoir que l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse vous a accordé une subvention de **2 950,00 €** pour la réalisation de :

CORNOD - Réalisation du zonage d'assainissement

Je vous rappelle que l'opération doit être impérativement achevée et les documents de solde transmis au plus tard le **15/05/2021**. Si ces délais ne sont pas respectés, la subvention est annulée de plein droit.

Vous trouverez ci-joint la décision attributive correspondante.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

P.J. : Décision attributive de subvention n° 2017 5078

Le Directeur général
de l'Agence de l'Eau RMC



Laurent ROY



DETAIL DES AIDES

COMMUNAUTE DE COMMUNES PETITE MONTAGNE

Décision du 17/09/2018

OPERATION : SUR 2018 - Cornod : réhabilitation de l'assainissement (bourg) - Réseau		
MONTANT DES TRAVAUX À JUSTIFIER	:	159 100,00 € HT
MONTANT DE LA SUBVENTION	:	47 730,00 €
MONTANT DE L'AVANCE	:	0 €
Réserves à satisfaire avant convention :		
NEANT		
Dispositions particulières :		
<p>Le versement du solde de l'aide est subordonné à la transmission du certificat, établi selon le modèle Agence, attestant de la réalisation des contrôles préalables à la réception des ouvrages et de leur conformité à la réglementation et aux prescriptions des fascicules du CCTG.</p> <p>En particulier, sera jointe l'attestation d'accréditation de l'organisme de contrôle, accompagnée de sa fiche technique, délivrée par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC) ou autre structure ayant fourni la preuve de sa conformité aux normes NF EN ISO/CEI 17 020.</p> <p>Le bénéficiaire s'engage à réaliser l'opération selon les principes de la charte qualité des réseaux d'assainissement en vigueur.</p> <p>Pour le versement du solde de l'aide, il tient à disposition de l'agence les documents justifiant du respect de la Charte qualité, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la note ou rapport d'étude géotechnique (phase 1, 2 ou 3) - le cadre de mémoire technique joint au Dossier de Consultation des Entreprises - le justificatif de la réalisation des plans de récolement des ouvrages réalisés. 		
Caractéristiques de l'avance :		

OPERATION : SUR 2018 - Cornod : réhabilitation de l'assainissement (bourg) - Station		
MONTANT DES TRAVAUX À JUSTIFIER	:	142 533,00 € HT
MONTANT DE LA SUBVENTION	:	42 759,00 €
MONTANT DE L'AVANCE	:	0 €
Réserves à satisfaire avant convention :		
NEANT		
Dispositions particulières :		
<p>Le versement du solde de l'aide financière est conditionné à la présence, dans le PV de réception de l'ouvrage, de la mention réception sous réserve de la réalisation des essais de garantie.</p> <p>Le versement du solde est subordonné à la rédaction d'un cahier de vie et sa transmission à l'agence de l'eau.</p>		
Caractéristiques de l'avance :		

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20001206000022	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT non défini CTE PETITE MONTAGNE
--	--

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE D'ARINTHOD

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Compte administratif

BUDGET : Budget ASSAINISSEMENT -060 (2)

ANNEE 2018

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 10

B2 - Balance générale du budget - Recettes 11

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 31

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 32

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 36

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 38

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 39

A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement 41

A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N 42

A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes 43

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 44

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 45

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées 46

A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers 47

A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées 48

A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties 50

A8.3 - Opérations liées aux cessions 51

A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées 52

A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties 53

A10 - Etat des travaux en régie 54

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie 56

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget 57

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail 58

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé 59

B1.6 - Etat des autres engagements donnés 60

B1.7 - Etat des engagements reçus 61

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 62

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie 64

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) 65

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	573 203,11	G	561 621,78	G-A	-11 581,33
	Section d'investissement	B	435 269,05	H	370 004,32	H-B	-65 264,73

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	61 930,67 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	219 924,87 (si excédent)

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	1 008 472,16	Q= G+H+I+J	1 213 481,64	=Q-P	205 009,48

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	688 094,00	L	103 170,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	688 094,00	= K+L	103 170,00

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	573 203,11	= G+I+K	623 552,45		50 349,34
	Section d'investissement	= B+D+F	1 123 363,05	= H+J+L	693 099,19		-430 263,86
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 696 566,16	= G+H+I+J+K+L	1 316 651,64		-379 914,52

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	103 170,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
13	Subventions d'investissement	0,00	103 170,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	25 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
48	Opération d'équipement n° 48	0,00	
51	Opération d'équipement n° 51	0,00	
52	Opération d'équipement n° 52	0,00	
53	Opération d'équipement n° 53	0,00	
54	Opération d'équipement n° 54	242 943,00	
57	Opération d'équipement n° 57	30 000,00	
59	Opération d'équipement n° 59	48 223,00	
60	Opération d'équipement n° 60	0,00	
63	Opération d'équipement n° 63	19 896,00	
64	Opération d'équipement n° 64	39 393,00	
65	Opération d'équipement n° 65	277 639,00	
66	Opération d'équipement n° 66	5 000,00	
67	Opération d'équipement n° 67	0,00	
68	Opération d'équipement n° 68	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	127 642,00	109 402,05	0,00	0,00	18 239,95
012	Charges de personnel, frais assimilés	81 800,00	80 735,45	0,00	0,00	1 064,55
014	Atténuations de produits	1 500,00	1 458,00	0,00	0,00	42,00
65	Autres charges de gestion courante	11 300,00	7 611,96	0,00	0,00	3 688,04
Total des dépenses de gestion courante		222 242,00	199 207,46	0,00	0,00	23 034,54
66	Charges financières	67 961,00	41 182,27	23 194,50	0,00	3 584,23
67	Charges exceptionnelles	2 500,00	1 134,27	0,00	0,00	1 365,73
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		292 703,00	241 524,00	23 194,50	0,00	27 984,50
023	Virement à la section d'investissement (4)	19 259,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	308 485,00	308 484,61			0,39
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		327 744,00	308 484,61			19 259,39
TOTAL		620 447,00	550 008,61	23 194,50	0,00	47 243,89
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	435 249,33	435 172,99	0,00	0,00	76,34
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	6 000,00	6 393,24	0,00	0,00	-393,24
75	Autres produits de gestion courante	1 500,00	4 285,51	0,00	0,00	-2 785,51
Total des recettes de gestion courante		442 749,33	445 851,74	0,00	0,00	-3 102,41
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	3,52	0,00	0,00	-3,52
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		442 749,33	445 855,26	0,00	0,00	-3 105,93
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	115 767,00	115 766,52			0,48
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		115 767,00	115 766,52			0,48
TOTAL		558 516,33	561 621,78	0,00	0,00	-3 105,45
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		61 930,67				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	107 000,00	31 656,93	25 000,00	50 343,07
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
	Total des opérations d'équipement	996 101,00	131 320,07	663 094,00	201 686,93
	Total des dépenses d'équipement	1 123 101,00	162 977,00	688 094,00	272 030,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	156 530,00	156 525,53	0,00	4,47
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	156 530,00	156 525,53	0,00	4,47
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 279 631,00	319 502,53	688 094,00	272 034,47
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	115 767,00	115 766,52		0,48
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	115 767,00	115 766,52		0,48
	TOTAL	1 395 398,00	435 269,05	688 094,00	272 034,95
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	159 410,00	49 440,00	103 170,00	6 800,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	514 920,00	0,00	0,00	514 920,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	674 330,00	49 440,00	103 170,00	521 720,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	173 399,13	12 079,71	0,00	161 319,42
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	173 399,13	12 079,71	0,00	161 319,42
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	847 729,13	61 519,71	103 170,00	683 039,42
021	Virement de la section d'exploitation (2)	19 259,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	308 485,00	308 484,61		0,39
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	327 744,00	308 484,61		19 259,39
	TOTAL	1 175 473,13	370 004,32	103 170,00	702 298,81
	Pour information	219 924,87			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

- (1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.
- (2) *DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.*
- (3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	109 402,05		109 402,05
012	Charges de personnel, frais assimilés	80 735,45		80 735,45
014	Atténuations de produits	1 458,00		1 458,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	7 611,96		7 611,96
66	Charges financières	64 376,77	0,00	64 376,77
67	Charges exceptionnelles	1 134,27	0,00	1 134,27
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	308 484,61	308 484,61
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés(4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	264 718,50	308 484,61	573 203,11

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	573 203,11
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	115 766,52	115 766,52
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	156 525,53	0,00	156 525,53
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	131 320,07		131 320,07
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	31 656,93	0,00	31 656,93
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations(reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	319 502,53	115 766,52	435 269,05

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	435 269,05
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	435 172,99		435 172,99
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	6 393,24		6 393,24
75	Autres produits de gestion courante	4 285,51		4 285,51
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	3,52	115 766,52	115 770,04
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	445 855,26	115 766,52	561 621,78

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	61 930,67
---	------------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	623 552,45
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	12 079,71	0,00	12 079,71
13	Subventions d'investissement	49 440,00	0,00	49 440,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		308 484,61	308 484,61
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481			0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	61 519,71	308 484,61	370 004,32

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	219 924,87
---	-------------------

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	589 929,19
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.
 (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
 (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
 (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
 (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	127 642,00	109 402,05	0,00	0,00	18 239,95
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	36 000,00	38 280,61	0,00	0,00	-2 280,61
6063	Fournitures entretien et petit équipt	12 000,00	4 533,27	0,00	0,00	7 466,73
6064	Fournitures administratives	100,00	9,18	0,00	0,00	90,82
6066	Carburants	500,00	777,10	0,00	0,00	-277,10
6068	Autres matières et fournitures	700,00	398,47	0,00	0,00	301,53
613	Locations, droits de passage, servitude	1 300,00	1 300,00	0,00	0,00	0,00
61528	Entretien,réparation autres biens immob.	55 700,00	49 963,85	0,00	0,00	5 736,15
6155	Entretien et réparations biens mobiliers	700,00	0,00	0,00	0,00	700,00
6156	Maintenance	800,00	681,56	0,00	0,00	118,44
616	Primes d'assurances	1 250,00	1 121,64	0,00	0,00	128,36
618	Divers	792,00	1 462,50	0,00	0,00	-670,50
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	15 400,00	3 981,60	0,00	0,00	11 418,40
623	Publicité, publicat°, relations publique	200,00	5 400,00	0,00	0,00	-5 200,00
625	Déplacements, missions et réceptions	100,00	21,15	0,00	0,00	78,85
626	Frais postaux et frais télécommunicat°	1 500,00	1 471,12	0,00	0,00	28,88
628	Divers	600,00	0,00	0,00	0,00	600,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	81 800,00	80 735,45	0,00	0,00	1 064,55
621	Personnel extérieur au service	81 800,00	80 735,45	0,00	0,00	1 064,55
014	Atténuations de produits (4)	1 500,00	1 458,00	0,00	0,00	42,00
706129	Reverst redevance modernisat° agence eau	1 500,00	1 458,00	0,00	0,00	42,00
65	Autres charges de gestion courante	11 300,00	7 611,96	0,00	0,00	3 688,04
653	Indemnités, frais et format° élus	5 200,00	5 180,79	0,00	0,00	19,21
6541	Créances admises en non-valeur	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
6542	Créances éteintes	2 000,00	2 431,17	0,00	0,00	-431,17
658	Charges diverses de gestion courante	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		222 242,00	199 207,46	0,00	0,00	23 034,54
66	Charges financières (b) (5)	67 961,00	41 182,27	23 194,50	0,00	3 584,23
66111	Intérêts réglés à l'échéance	69 470,00	65 885,44	0,00	0,00	3 584,56
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-1 509,00	-24 703,17	23 194,50	0,00	-0,33
67	Charges exceptionnelles (c)	2 500,00	1 134,27	0,00	0,00	1 365,73
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 500,00	1 134,27	0,00	0,00	1 365,73
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		292 703,00	241 524,00	23 194,50	0,00	27 984,50
023	Virement à la section d'investissement	19 259,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	308 485,00	308 484,61			0,39
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	308 485,00	308 484,61			0,39
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		327 744,00	308 484,61			19 259,39
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		327 744,00	308 484,61			19 259,39
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		620 447,00	550 008,61	23 194,50	0,00	47 243,89
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
--------------------------------	------

CTE PETITE MONTAGNE - Budget ASSAINISSEMENT -060 - CA - 2018

- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-1 508,67

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
- (2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
- (3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
- (5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
- (6) Si la régie applique le régime des provisionssemi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	435 249,33	435 172,99	0,00	0,00	76,34
70611	Redevance d'assainissement collectif	422 999,33	423 272,61	0,00	0,00	-273,28
706121	Redevance modernisation des réseaux	1 500,00	1 400,38	0,00	0,00	99,62
7068	Autres prestations de services	9 000,00	10 500,00	0,00	0,00	-1 500,00
708	Produits des activités annexes	1 750,00	0,00	0,00	0,00	1 750,00
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	6 000,00	6 393,24	0,00	0,00	-393,24
74	Subventions d'exploitation	6 000,00	6 393,24	0,00	0,00	-393,24
75	Autres produits de gestion courante	1 500,00	4 285,51	0,00	0,00	-2 785,51
7588	Autres	1 500,00	4 285,51	0,00	0,00	-2 785,51
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		442 749,33	445 851,74	0,00	0,00	-3 102,41
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	3,52	0,00	0,00	-3,52
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	3,52	0,00	0,00	-3,52
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		442 749,33	445 855,26	0,00	0,00	-3 105,93
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	115 767,00	115 766,52			0,48
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	115 767,00	115 766,52			0,48
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		115 767,00	115 766,52			0,48
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		558 516,33	561 621,78	0,00	0,00	-3 105,45
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		61 930,67				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	107 000,00	31 656,93	25 000,00	50 343,07
211	Terrains	44 000,00	7 221,10	25 000,00	11 778,90
212	Aménagements de terrains	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00
2156	Matériel spécifique d'exploitation	55 000,00	22 185,83	0,00	32 814,17
218	Autres immobilisations corporelles	1 000,00	2 250,00	0,00	-1 250,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
48	Opération d'équipement n° 48 (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
51	Opération d'équipement n° 51 (3)	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
52	Opération d'équipement n° 52 (3)	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
53	Opération d'équipement n° 53 (3)	893,00	0,00	0,00	893,00
54	Opération d'équipement n° 54 (3)	256 100,00	13 156,92	242 943,00	0,08
57	Opération d'équipement n° 57 (3)	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00
59	Opération d'équipement n° 59 (3)	131 000,00	82 776,77	48 223,00	0,23
60	Opération d'équipement n° 60 (3)	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
63	Opération d'équipement n° 63 (3)	44 808,00	10 104,00	19 896,00	14 808,00
64	Opération d'équipement n° 64 (3)	115 000,00	8 711,95	39 393,00	66 895,05
65	Opération d'équipement n° 65 (3)	294 300,00	16 570,43	277 639,00	90,57
66	Opération d'équipement n° 66 (3)	6 000,00	0,00	5 000,00	1 000,00
67	Opération d'équipement n° 67 (3)	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
68	Opération d'équipement n° 68 (3)	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
Total des dépenses d'équipement		1 123 101,00	162 977,00	688 094,00	272 030,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	156 530,00	156 525,53	0,00	4,47
1641	Emprunts en euros	156 530,00	156 525,53	0,00	4,47
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		156 530,00	156 525,53	0,00	4,47
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 279 631,00	319 502,53	688 094,00	272 034,47
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	115 767,00	115 766,52		0,48
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	115 767,00	115 766,52		0,48
1391	Subventions d'équipement	115 767,00	115 766,52		0,48
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		115 767,00	115 766,52		0,48
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 395 398,00	435 269,05	688 094,00	272 034,95
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0,00			

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
(6) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	159 410,00	49 440,00	103 170,00	6 800,00
131	Subvention d'équipement	159 410,00	49 440,00	103 170,00	6 800,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	514 920,00	0,00	0,00	514 920,00
1641	Emprunts en euros	514 920,00	0,00	0,00	514 920,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		674 330,00	49 440,00	103 170,00	521 720,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	173 399,13	12 079,71	0,00	161 319,42
10222	FCTVA	173 399,13	12 079,71	0,00	161 319,42
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		173 399,13	12 079,71	0,00	161 319,42
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		847 729,13	61 519,71	103 170,00	683 039,42
021	Virement de la section d'exploitation	19 259,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	308 485,00	308 484,61		0,39
2803	Frais d'études, recherche et développ.	17 593,00	17 592,77		0,23
2808	Autres immobilisations incorporelles	1 285,00	1 284,62		0,38
2812	Agencements, aménagements de terrains	51 400,00	51 399,36		0,64
28156	Matériel spécifique d'exploitation	41 872,00	41 872,39		-0,39
28158	Autres matériels, outillage technique	191 634,00	191 633,82		0,18
2818	Autres immobilisations corporelles	4 701,00	4 701,65		-0,65
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		327 744,00	308 484,61		19 259,39
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		327 744,00	308 484,61		19 259,39
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 175 473,13	370 004,32	103 170,00	702 298,81
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		219 924,87			

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.
(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 48 (1)
LIBELLE : assainissement commune MONTREVEL

Pour vote

Art. (2)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)	
DEPENSES		0,00	A	0,00	0,00	B	4 525,80
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		4 525,80
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00		4 525,80
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)		
RECETTES		2 260,00	C	0,00	2 260,00	0,00	D	1 738,19
13	Subventions d'investissement	2 260,00	0,00	2 260,00	0,00		1 738,19	
131	Subvention d'équipement	2 260,00	0,00	2 260,00	0,00		1 738,19	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	

Solde du financement (4)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C-A	0,00	D-B	-2 787,61

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement..

(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(4) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 51 (1)
LIBELLE : Aromas-eaux claires parasites

Pour vote

Art. (2)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)	
DEPENSES		20 000,00	A 0,00	0,00	20 000,00	B 32 205,50	
20	Immobilisations incorporelles	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	17 651,90	
203	Frais d'études, recherche, développement	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	17 651,90	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	14 553,60	
2315	Installat°, matériel et outillage techni	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	14 553,60	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)	
RECETTES		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Solde du financement (4)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C-A	0,00	D-B	-32 205,50

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement..

(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(4) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 52 (1)
LIBELLE : Saint Julien réseau assainissement 2014

Pour vote

Art. (2)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)		
DEPENSES		30 000,00	A	0,00	0,00	30 000,00	B	60 614,30
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	17 651,10		
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	17 651,10		
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	42 963,20		
2315	Installat°, matériel et outillage techni	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	42 963,20		

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)		
RECETTES		6 800,00	C	0,00	0,00	6 800,00	D	0,00
13	Subventions d'investissement	6 800,00	0,00	0,00	6 800,00	0,00		
131	Subvention d'équipement	6 800,00	0,00	0,00	6 800,00	0,00		
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

Solde du financement (4)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C-A	0,00	D-B	-60 614,30

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement..

(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(4) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 53 (1)
LIBELLE : Cornod -Lagune Thoregna

Pour vote

Art. (2)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)	
DEPENSES		893,00	A	0,00	893,00	B	78 106,08
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	893,00	0,00	0,00	893,00		78 106,08
2315	Installat°, matériel et outillage techni	893,00	0,00	0,00	893,00		78 106,08

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)	
RECETTES		0,00	C	0,00	0,00	D	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Solde du financement (4)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C-A	0,00	D-B	-78 106,08

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement..

(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(4) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 54 (1)
LIBELLE : Cornod-Décanteur Bourg

Pour vote

Art. (2)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
DEPENSES		256 100,00	A 13 156,92	242 943,00	0,08	B 43 014,26
20	Immobilisations incorporelles	6 100,00	2 628,00	3 472,00	0,00	17 076,00
203	Frais d'études, recherche, développement	6 100,00	2 628,00	3 472,00	0,00	17 076,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	250 000,00	10 528,92	239 471,00	0,08	25 938,26
2315	Installat°, matériel et outillage techni	250 000,00	10 528,92	239 471,00	0,08	25 938,26

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
RECETTES		116 250,00	C 49 440,00	66 810,00	0,00	D 49 440,00
13	Subventions d'investissement	116 250,00	49 440,00	66 810,00	0,00	49 440,00
131	Subvention d'équipement	116 250,00	49 440,00	66 810,00	0,00	49 440,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (4)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C-A	36 283,08	D-B	6 425,74

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement..

(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(4) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 57 (1)
LIBELLE : Zonage 16 communes Tranche 1

Pour vote

Art. (2)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)		
DEPENSES		30 000,00	A	0,00	30 000,00	0,00	B	63 190,70
20	Immobilisations incorporelles	30 000,00		0,00	30 000,00	0,00		63 190,70
203	Frais d'études, recherche, développement	30 000,00		0,00	30 000,00	0,00		63 190,70
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)		
RECETTES		34 100,00	C	0,00	34 100,00	0,00	D	17 400,00
13	Subventions d'investissement	34 100,00		0,00	34 100,00	0,00		17 400,00
131	Subvention d'équipement	34 100,00		0,00	34 100,00	0,00		17 400,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

Solde du financement (4)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C-A	0,00	D-B	-45 790,70

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement..

(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(4) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 59 (1)
LIBELLE : Cernon cité EDF

Pour vote

Art. (2)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
DEPENSES		131 000,00	A 82 776,77	48 223,00	0,23	B 85 476,77
20	Immobilisations incorporelles	8 000,00	0,00	8 000,00	0,00	2 700,00
203	Frais d'études, recherche, développement	8 000,00	0,00	8 000,00	0,00	2 700,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	123 000,00	82 776,77	40 223,00	0,23	82 776,77
2315	Installat°, matériel et outillage techni	123 000,00	82 776,77	40 223,00	0,23	82 776,77

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
RECETTES		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (4)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C-A	-82 776,77	D-B	-85 476,77

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement..

(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(4) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 60 (1)
LIBELLE : Dessia Plans des réseaux

Pour vote

Art. (2)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)		
DEPENSES		3 000,00	A	0,00	0,00	3 000,00	B	4 272,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00			4 272,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00		0,00	0,00			4 272,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00			0,00
23	Immobilisations en cours	3 000,00		0,00	0,00	3 000,00		0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	3 000,00		0,00	0,00	3 000,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)	
RECETTES		0,00	C	0,00	0,00	D	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00		0,00

Solde du financement (4)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C-A	0,00	D-B	-4 272,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement..

(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(4) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 63 (1)
LIBELLE : Assainissement MONTFLEUR

Pour vote

Art. (2)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)		
DEPENSES		44 808,00	A	10 104,00	19 896,00	14 808,00	B	12 041,04
20	Immobilisations incorporelles	14 808,00	0,00	0,00	14 808,00	191,88		
203	Frais d'études, recherche, développement	14 808,00	0,00	0,00	14 808,00	191,88		
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	30 000,00	10 104,00	19 896,00	0,00	11 849,16		
2315	Installat°, matériel et outillage techni	30 000,00	10 104,00	19 896,00	0,00	11 849,16		

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)		
RECETTES		0,00	C	0,00	0,00	0,00	D	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

Solde du financement (4)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C-A	-10 104,00	D-B	-12 041,04

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement..

(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(4) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 64 (1)
LIBELLE : Assainissement CHEMILLA

Pour vote

Art. (2)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
DEPENSES		115 000,00	A 8 711,95	39 393,00	66 895,05	B 31 604,04
20	Immobilisations incorporelles	15 000,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	15 000,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	100 000,00	8 711,95	24 393,00	66 895,05	31 604,04
2315	Installat°, matériel et outillage techni	85 000,00	8 711,95	24 393,00	51 895,05	31 604,04
238	Avances commandes immo. incorp.	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
RECETTES		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (4)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C-A	-8 711,95	D-B	-31 604,04

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement..

(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(4) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 65 (1)
LIBELLE : ASSAINISSEMENT AROMAS CEFFIA

Pour vote

Art. (2)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
DEPENSES		294 300,00	A 16 570,43	277 639,00	90,57	B 22 318,89
20	Immobilisations incorporelles	0,00	7 870,00	0,00	-7 870,00	7 870,00
208	Autres immobilisations incorporelles	0,00	7 870,00	0,00	-7 870,00	7 870,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	294 300,00	8 700,43	277 639,00	7 960,57	14 448,89
2315	Installat°, matériel et outillage techni	285 400,00	7 760,43	277 639,00	0,57	13 508,89
238	Avances commandes immo. incorp.	8 900,00	940,00	0,00	7 960,00	940,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
RECETTES		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (4)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C-A	-16 570,43	D-B	-22 318,89

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement..

(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(4) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 66 (1)
LIBELLE : AC EPANDAGE BOUES AROMAS

Pour vote

Art. (2)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)		
DEPENSES		6 000,00	A	0,00	5 000,00	1 000,00	B	0,00
20	Immobilisations incorporelles	6 000,00		0,00	5 000,00	1 000,00		0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	6 000,00		0,00	5 000,00	1 000,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)		
RECETTES		0,00	C	0,00	0,00	0,00	D	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

Solde du financement (4)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C-A	0,00	D-B	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement..

(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(4) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 67 (1)
LIBELLE : RESEAU THOIRETTE 2018

Pour vote

Art. (2)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)		
DEPENSES		15 000,00	A	0,00	0,00	15 000,00	B	0,00
20	Immobilisations incorporelles	15 000,00		0,00	0,00	15 000,00		0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	15 000,00		0,00	0,00	15 000,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)		
RECETTES		0,00	C	0,00	0,00	0,00	D	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

Solde du financement (4)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C-A	0,00	D-B	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement..

(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(4) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 68 (1)
LIBELLE : VOSBLES -VALFIN STEP VALFIN

Pour vote

Art. (2)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)		
DEPENSES		50 000,00	A	0,00	0,00	50 000,00	B	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00			0,00
23	Immobilisations en cours	50 000,00		0,00	0,00	50 000,00		0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	50 000,00		0,00	0,00	50 000,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)	
RECETTES		0,00	C	0,00	0,00	D	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00		0,00

Solde du financement (4)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C-A	0,00	D-B	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement..

(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(4) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					3 784 726,16									
1641 Emprunts en euros (total)					3 784 726,16									
00000174897	CREDIT AGRICOLE	29/05/2014		29/08/2014	500 000,00	F		3,160	3,160		T	C		A-1
07094739	Etablissement BPFC ARINTHOD	18/07/2008		18/10/2015	500 000,00	F		4,620	2,392		T	X Echéance constante		A-1
07115480	Etablissement BPFC ARINTHOD	24/06/2010		20/10/2015	200 000,00	F		3,840	3,349		T	X Echéance constante		A-1
08711304	Etablissement BPFC ARINTHOD	02/11/2015		10/02/2016	300 000,00	F		1,590	1,599		T	X Echéance constante		A-1
20030035	Etablissement CAISSE EPARGNE	19/05/2003		25/05/2004	39 700,00	R		2,460	2,003		A	X Echéance constante		A-1
20030036	Etablissement CAISSE EPARGNE	19/05/2003		25/05/2004	95 000,00	R		2,460	2,385		A	X Echéance constante		A-1
20030083	Etablissement CAISSE EPARGNE	15/10/2003		23/10/2004	90 000,00	V		2,560	2,018		A	X Echéance constante		A-1
55008142959	CREDIT AGRICOLE	24/07/2003		23/07/2004	133 000,00	F		2,400	2,287		A	X Echéance constante		A-1
55009464563	CREDIT AGRICOLE	05/11/2003		05/02/2004	90 000,00	V		4,160	2,747		T	X Echéance constante		A-1
55010341544	CREDIT AGRICOLE	03/03/2004		03/06/2004	50 000,00	F		4,950	4,950		T	X Echéance constante		A-1
55024916190	CREDIT AGRICOLE	13/12/2005		15/03/2006	142 000,00	R	TEC	3,400	3,243		T	X Echéance constante		A-1
LT 080348	Banque de Financement Trésorerie	11/08/2008		15/03/2009	500 000,00	F		5,720	3,088		A	X Echéance progressive		A-1
LT060369/01T	BFT	31/12/2006		15/10/2007	666 000,00	F		5,090	4,940		A	X Echéance constante		A-1
MIN 274160eur/0292925/001	CREDIT LOCAL DE FRANCE	01/01/2000		01/04/2003	124 896,04	F		6,300	6,300		A	X Echéance constante		A-1
MPH274114eur/09	CREDIT LOCAL DE FRANCE	01/07/2002		01/07/2003	72 726,00	F		5,350	4,018		A	X Echéance constante		A-1

CTE PETITE MONTAGNE - Budget ASSAINISSEMENT -060 - CA - 2018

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
mis.0292879/001	CREDIT LOCAL DE FRANCE	23/10/2001		30/10/2002	137 204,12	F		5,250	3,627		A	X Echéance constante		A-1
mon274107eur/02	CREDIT LOCAL DE FRANCE	23/08/2004		01/10/2005	144 200,00	V		2,405	1,991		A	P		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					3 784 726,16									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		2 511 348,50					156 525,52	65 872,44	0,00	10 799,32
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 511 348,50					156 525,52	65 872,44	0,00	10 799,32
00000174897		0,00	A-1	387 500,00	15,42	F		3,160	25 000,00	12 738,76	0,00	983,97
07094739		0,00	A-1	352 954,20	19,83	F		2,392	18 759,12	10 941,68	0,00	2 158,01
07115480		0,00	A-1	133 478,25	11,58	F		3,349	9 466,57	3 903,63	0,00	737,10
08711304		0,00	A-1	245 572,57	11,92	F		1,599	18 431,11	4 088,13	0,00	553,15
20030035		0,00	A-1	11 800,21	4,42	R		2,003	2 192,80	9,93	0,00	0,73
20030036		0,00	A-1	28 237,20	4,42	R		2,385	5 247,25	23,76	0,00	1,73
20030083		0,00	A-1	42 913,17	9,83	V		2,018	3 724,50	33,10	0,00	8,34
55008142959		0,00	A-1	37 595,21	4,58	F		2,287	7 538,17	11,79	0,00	7,01
55009464563		0,00	A-1	49 945,27	14,92	V		2,747	3 305,24	0,00	0,00	0,00
55010341544		0,00	A-1	27 981,70	10,25	F		4,950	2 048,49	1 448,87	0,00	0,00
55024916190		0,00	A-1	95 704,31	17,00	V	EURIBOR	3,243	4 731,46	1 537,82	0,00	144,62
LT 080348		0,00	A-1	379 530,00	15,25	F		3,088	15 900,00	358,85	0,00	27,70
LT060369/01T		0,00	A-1	487 040,00	17,83	F		4,940	17 650,00	26 625,15	0,00	5 495,75
MIN 274160eur/0292925/001		0,00	A-1	57 587,61	6,33	F		6,300	6 395,30	4 030,92	0,00	0,00
MPH274114eur/09		0,00	A-1	19 358,92	8,58	F		4,018	5 320,94	21,63	0,00	6,13
mis.0292879/001		0,00	A-1	63 858,01	7,83	F		3,627	6 297,17	42,67	0,00	120,14
mon274107eur/02		0,00	A-1	90 291,87	15,83	V		1,991	4 517,40	55,75	0,00	554,94
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

CTE PETITE MONTAGNE - Budget ASSAINISSEMENT -060 - CA - 2018

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		2 511 348,50					156 525,52	65 872,44	0,00	10 799,32

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	17	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 511 348,50	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D’UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A1.6

A1.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D’UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N	A1.7

A1.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.8

A1.8 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		272 297,00	272 292,05
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		156 530,00	156 525,53
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	156 530,00	156 525,53
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		115 767,00	115 766,52
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	115 767,00	115 766,52
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	272 292,05	688 094,00	0,00	960 386,05

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		501 143,13	320 564,32
Ressources propres externes de l'année (a)		173 399,13	12 079,71
10222	FCTVA	173 399,13	12 079,71
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		327 744,00	308 484,61
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
2803	<i>Frais d'études, recherche et développ.</i>	17 593,00	17 592,77
2808	<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	1 285,00	1 284,62
2812	<i>Agencements, aménagements de terrains</i>	51 400,00	51 399,36
28156	<i>Matériel spécifique d'exploitation</i>	41 872,00	41 872,39
28158	<i>Autres matériels, outillage technique</i>	191 634,00	191 633,82
2818	<i>Autres immobilisations corporelles</i>	4 701,00	4 701,65
29...	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		
39...	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	19 259,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	320 564,32	103 170,00	219 924,87	0,00	643 659,19

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	960 386,05
Ressources propres disponibles	IV	643 659,19
Solde	V = IV – II (3)	-316 726,86

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A8.1

A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
08/02/2018	AC 2017 CEFFIA	1 966,50	0,00	0
20/02/2018	AC 2017 CEFFIA	1 510,50	0,00	0
22/02/2018	RUE DES LEZINES CERNON	70 745,53	0,00	0
15/03/2018	REGARD assainissement DESSIA	3 216,00	0,00	10
21/03/2018	STEP RESEAUX CORNOD 2018	770,29	0,00	0
22/03/2018	STEP RESEAUX CORNOD 2018	656,80	0,00	0
03/04/2018	Degrilleur STEP ARINTHOD	206,12	0,00	10
04/04/2018	RUE DES LEZINES CERNON	163,30	0,00	0
04/04/2018	TERRAIN STEP CEFFIA	1 140,94	0,00	0
27/04/2018	RUE DES LEZINES CERNON	403,20	0,00	0
27/04/2018	RUE DES LEZINES CERNON	2 800,00	0,00	0
27/04/2018	RUE DES LEZINES CERNON	894,74	0,00	0
27/04/2018	TERRAIN pour STEP CORNOD parcelle ZB 231	758,16	0,00	0
27/04/2018	TERRAIN pour STEP CORNOD parcelle ZB 231	5 337,00	0,00	0
07/05/2018	STEP RESEAUX CORNOD 2018	3 014,44	0,00	0
07/05/2018	infrastructure TELEPHONIQUE AROMAS CEFFIA	940,00	0,00	0
07/05/2018	Alimentation electique STEP AROMAS CEFFIA	7 870,00	0,00	40
28/05/2018	STEP RESEAUX CORNOD 2018	3 014,45	0,00	0
31/05/2018	INV 2 89 Amelioration STEP SAINT JULIEN situation 1	3 228,00	0,00	10
31/05/2018	inv 288 Creation Trappes de visites décanteur CERNON	852,00	0,00	10
15/06/2018	INV 235-18 CERNON CITE EDF releve topographique	1 681,20	0,00	0
26/06/2018	Assainissement CHEMILLA Commencement projet	2 373,60	0,00	0
10/07/2018	INV 235-18 CERNON CITE EDF releve topographique	2 683,20	0,00	0
10/07/2018	AC CEFFIA 2018	3 066,00	0,00	0
30/07/2018	INV 290 drainage STEP LOUVENNE	1 708,56	0,00	10
06/08/2018	PORTIQUE PALLAN	2 250,00	0,00	5
14/08/2018	Assainissement MONTFLEUR Commencement projet	9 504,00	0,00	0
20/09/2018	Assainissement MONTFLEUR Commencement projet	600,00	0,00	0
25/09/2018	INV 2 89 Amelioration STEP SAINT JULIEN situation 1	591,37	0,00	10
01/10/2018	Assainissement CHEMILLA Commencement projet	720,00	0,00	0
08/10/2018	Assainissement CHEMILLA 2018	384,96	0,00	0
12/10/2018	INV 2 89 Amelioration STEP SAINT JULIEN situation 1	2 268,00	0,00	10
15/10/2018	STEP RESEAUX CORNOD 2018	2 100,00	0,00	0
15/10/2018	INV 2 89 Amelioration STEP SAINT JULIEN situation 1	5 850,00	0,00	10
17/10/2018	Definition projet CORNOD 2018	2 628,00	0,00	2
17/10/2018	STEP VILLENEUVE Roseaux	1 368,00	0,00	10
29/10/2018	Chapeau ventilation STEP COISIA	136,64	0,00	10
29/10/2018	Chapeau ventilation STEP COISIA	487,14	0,00	10
05/11/2018	INV 235-18 CERNON CITE EDF releve topographique	3 405,60	0,00	0
19/11/2018	Assainissement CHEMILLA 2018	551,97	0,00	0
22/11/2018	Assainissement CHEMILLA 2018	565,00	0,00	0
26/11/2018	STEP RESEAUX CORNOD 2018	972,94	0,00	0
01/12/2018	Assainissement CHEMILLA 2018	2 744,28	0,00	0
01/12/2018	AC CEFFIA 2018	691,67	0,00	0
01/12/2018	AC CEFFIA 2018	525,76	0,00	0
11/12/2018	Pompe STEP ST JULIEN 2018	2 274,00	0,00	10
11/12/2018	TERRAIN pour STEP CORNOD parcelle ZB 231	-15,00	0,00	0
27/12/2018	inv 262-2315-19-CHEMILLA ST HYMETIERE CHEMILLA MO AC ACT 50 %	1 372,14	0,00	0
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		162 977,00	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A8.2

A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A8.3

A8.3 –OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES	A9.1

A9.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
		0,00	0,00	0
Mise à disposition				
		0,00	0,00	0
Affectation				
		0,00	0,00	0
Mises en concession ou affermage				
		0,00	0,00	0
Divers				
		0,00	0,00	0
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES	A9.2

A9.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Cessions à titre gratuit		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à disposition		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Affectation		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises en concession ou affermage		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à la réforme		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Divers		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A10

SECTION D'EXPLOITATION

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
72	Travaux en régie		0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	A10

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles d'exploitation	0,00
Recettes 72 / Recettes réelles d'exploitation	0,00 %

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
 (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
 (3) Objet pour lequel est versé la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.5

B1.5 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dettes en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
Rédacteur	B	1	14 005,85
Technicien supérieur	B	1	17 657,58
Adjoint technique	C	1	17 530,96
Adjoint technique	C	1	15 647,13
Apprenti	C	1	1 661,44
TOTAL GENERAL	B C	5	66 502,96

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) .

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 28

Nombre de suffrages exprimés : 28

VOTES :

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 13/02/2019

Présenté par (1) Le Président,

A Arinthod le 05/03/2019

(1) Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A Arinthod, le 05/03/2019

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

--	--

Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 06/03/2019, et de la publication le 06/03/2019
A ARINTHOD, le 06/03/2019

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.

CTE PETITE MONTAGNE - 39 – Budget Assainissement

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D 2

Présenté par le Vice-Président

à ARINTHOD le
Le Vice-Président

Suzanne CARRETIÉ
05/03/2019



Nombre de membre en *49*
exercice
Nombre de membre présents *28*
Nombre de suffrage *28*
Vote *28*
Abstention *0* Pour *28* Contre *0*
Date de convocation *13/02/2019*

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session *ordinaire*

	TITULAIRES		Emargements	SUPPLEANTS		Emargements
ANDELOT MORVAL	GILBERT	Pierre		FAIVRE	Jeannine	
ARINTHOD (commune nouvelle)	ROSDIDIER	Jean-Charles				
	CHARBONNIER	Marie Christine				
	GIROD	Pascal				
	GRAS	Françoise				
	LESNIER	Cécile				
	FRECOURT					
	JACQUEMIN	Eric				
AROMAS (commune nouvelle)	GALLAND	Jacques				
	DELORME	Jean-Louis				
	BEUCLOS	Martine				
	BRANCHY	Isabelle				
	PEYDELLET	André				

CTE PETITE MONTAGNE - 39 – Budget Assainissement

Envoyé en préfecture le 06/03/2019

Reçu en préfecture le 06/03/2019

Affiché le

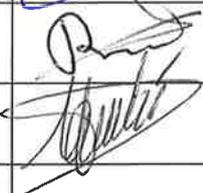
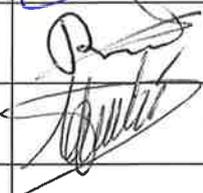
Arno



ID : 039-200012060-20190305-ACCA2018-BF

LA BOISSIERE	PENAUD	Denis		MULLER		
BROISSIA	PAFFIN	Michel		NICOD	Patricia	
CERNON	RUDE	Bernard		GARNIER	Joël	
CHARNOD	REBBREYEND-COLIN	Micheline		BOUILLER	Elisabeth	
CONDES	RENOIT	Jérôme		PIQUET	André	
CORNOD	RENDREY	Patrick		LUGAND	Nathalie	
DRAMELAY	RELMARD	Philippe		VIOLET	Eliane	
GENOD	REUFFAVAND	Lionel		DUTHOIT	Lionel	
GIGNY sur SURAN	REYLLON	Gérard		CHAMPON	M-Thérèse	
MARIGNA	REYULON	Jean-Paul		GAILLARD	Annick	
MONNETAY	REYSSIA	Michel		PAGET	Jean-Marie	
MONTFLEUR	REYVERS	Jean-Claude		CHAVANT	Michel	
MONTLAINZIA	REYENOD	Rémy				
	REYELON	Nicole				
	REYEAU	Pascal				
MONTREVEL	REYSSARD	Maurice		MORAND	Nathalie	
ST HILMETHIERE-SUR-VALOUSE	REYBOTHOT	Jean-Yves				
	REYDIOLET	Marie-Agnès				
	REYTEL	Patrick				
	REYENACCHIO	Fabien				

CTE PETITE MONTAGNE - 39 – Budget Assainissement

THOIRETTE - COISIA	LEBOCAGE	Françoise				
	PAIN	Michel				
	JACQUEMIN	Stéphane				
	HARDET	Patrick				
	LOUVIER	Fabienne				
VAL - SURAN	LEPIDE	Frédéric				
	LEPIDE	Jean-Louis				
	LEPRETIÉ	Josiane				
	LEQUEROD	Michel				
	ROZ	Claude				
VALZIN - en - PETITE - MONTAGNE	LEHARRIERE	Gérard				
	LECOMTE	Thierry				
	LEJURNEAUX	Cyril				
	LEHVERNAY	Daniel				
VESCLES	LEGGES	Alain		DELEBECQUE	Laurence	
VOSGES - VALFEN	LEBERD	Jacques				
	LEDIFFIER	Alain				

Certifié exécutoire par le *Président*, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le

A ARINTHOD le

Le Président